

[EN BREF]

► Ils ont dit

Le 27 mai à Fréjus lors de l'assemblée générale des Communes forestières, des élus ont pris la parole :

- **Pierre Grandadam**, président de l'association des communes forestières d'Alsace, a listé les défis que les communes forestières pouvaient relever : récolter plus, en réduisant les coûts et en adaptant les produits forestiers... puis affirmé qu'il était difficile de ne pas se fâcher devant ce qui leur est proposé : « Donner la main aux chambres d'agriculture dans un comité où elles n'occupent qu'un strapontin » et « payer plus pour l'ONF en recevant moins »...

- **Francis Cros**, président de l'Union Languedoc Roussillon des communes forestières, a souligné « l'amour immatériel des urbains pour les territoires ruraux » et il a appelé à « inventer une solidarité » entre les mondes rural et urbain. « Partageons les bénéfices, mais aussi les coûts et les charges ».

- **Jean-Claude Michel**, président de l'Union des communes forestières de Paca, a affirmé qu'une gouvernance nouvelle supposait « des moyens, une totale transparence et un dialogue permanent sur le terrain ». Et ajouté « sans déposséder l'ONF, notre implication doit être plus forte ».

- **Pierre Darmanté**, président de l'Union des communes forestières d'Aquitaine, s'est demandé s'il fallait poursuivre les négociations à quelques mois des échéances électorales de 2012. Il a appelé à revenir aux fondamentaux : l'importance de la forêt et l'arrêt du désengagement de l'Etat. Il a exhorté : « Soyons un lobby afin de mobiliser pour la forêt ! ».

■ **Financement de la gestion communale** **Les Communes forestières posent leurs conditions**

Le conseil d'administration de la Fédération nationale des Communes forestières réuni le 26 mai à Fréjus (Var) a décidé de s'engager dans une discussion avec le ministère de l'Agriculture afin d'aboutir à une signature du contrat Etat-ONF si quatre conditions étaient remplies.

Dans une délibération, le conseil d'administration a mandaté le bureau national de la Fédération pour conduire les futures négociations et le tenir régulièrement informé ; il a fixé le cadre de la négociation en vue de la signature éventuelle du contrat liant l'Etat et l'ONF pour la période 2012-2016 ; une négociation qui doit s'appuyer sur les termes de l'actuel contrat :

- La négociation doit être globale et couvrir l'ensemble des sujets concernant la gestion de la forêt communale.
- L'équilibre financier de l'ONF doit être assuré pour toute la durée du contrat, soit jusqu'à la fin 2016.
- Le coût de la gestion de la forêt communale, tel qu'il ressort de la comptabilité analytique de l'ONF, doit être explicité et ses éléments constitutifs analysés de manière transparente.
- Le maillage territorial stabilisé doit être établi préalablement à la signature du contrat. Il prendra pour référence la situation 2011.

Le conseil d'administration a constaté que le déséquilibre financier de l'ONF a pour origine des décisions unilatérales de l'Etat et que les communes ne peuvent être tenues responsables des déficits annoncés. Il s'est opposé à toute augmentation de la contribution des communes au financement de la gestion de leur patrimoine forestier dans le cadre de la mise en œuvre du régime forestier.

Un rapport condamnable

Le ministre de l'agriculture affirme qu'il ne soutient pas la position du rapport d'inspection quant à l'avenir du régime forestier, mais il en appelle à une participation financière des communes.

La lecture de la synthèse du rapport de la mission diligentée par les ministères en charge de l'agriculture et l'écologie a suscité l'envoi d'une nouvelle lettre des Communes forestières à Bruno Le Maire. Jean-Claude Monin y demandait au ministre de préciser le champ de négociation du futur contrat Etat-ONF et affirmait que les propositions des inspecteurs généraux étaient inacceptables.

La mission concluait en effet « qu'à l'instar d'autres secteurs économiques, il serait envisageable de supprimer le monopole public pour permettre aux collectivités qui le souhaitent de se doter de leur propre service ». Le rapport précise : « le rééquilibrage financier doit en premier lieu trouver son origine dans une plus grande responsabilisation des collectivités ». Enfin, la mission propose « une augmentation significative de la part des collectivités (entre 12 et 19 M€) soit par une hausse des frais de garderie, soit par l'introduction d'une part à la surface combinée avec l'actuel dispositif et accompagnée d'une déduction de 50% des travaux sylvicoles, soit une facturation au coût complet après déduction de la dotation forestière ». Bruno Le Maire a répondu le 23 mai que ce rapport ne constituait aucunement la position de son ministère, il conclut cependant que « les discussions en cours... doivent permettre de trouver des solutions équitables impliquant l'ensemble des acteurs, Etat, ONF et communes forestières, pour remédier à cette situation et pérenniser le modèle économique de l'Office ». Le ministre proposait d'engager des discussions spécifiques sur ce sujet en juin en rejetant l'idée d'une individualisation du versement compensateur au niveau de chaque commune.

[EN BREF]

► Ils ont dit

Lors de l'assemblée générale, à la tribune, les invités ont exprimé leur soutien aux Communes forestières et manifesté leur attachement au régime forestier.

- **Hervé Gaymard** a affirmé être venu à Fréjus partager un moment de passion avec les Communes forestières. D'entrée, il a confirmé que l'ONF n'est pas biberonné par le budget de l'Etat, qu'il ne vit pas avec l'argent du contribuable.

- **Charles Laugier**, conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur délégué à la forêt, a appelé à la vigilance puisque la question du financement du service public forestier n'est pas réglée.

« L'instauration d'une taxe à la surface serait insupportable et remettrait en cause l'attachement au régime forestier ». Il a rappelé que la Région accordait de l'importance au service public porteur d'un modèle social et de solidarité. Il a conclu en rappelant que la forêt était un enjeu majeur.

- **Pierre-Yves Collombat**, sénateur du Var, a expliqué qu'on ne « pouvait se contenter de ce bricolage » en se référant aux propositions de la note du Trésor pour remédier au déficit de l'ONF. Il a conclu en affirmant : « ce qui manque le plus, c'est une politique de la forêt, on attendra que les arbres votent ! »

- **Rollon Mouchel-Blaisot**, directeur de l'Association des maires de France, a rappelé le « soutien total » de son organisation au combat mené par les Communes forestières pour la défense du régime forestier. Il a exprimé sa préoccupation de voir un rapport en appeler à la responsabilisation des collectivités. « Une vision exclusivement comptable ne prend pas en compte toutes les dépenses des communes pour la forêt ».

Cofor info est éditée et imprimée par la Fédération nationale des communes forestières : 13, rue du général Bertrand 75007 Paris
Fax : 01 45 67 25 99 - Mèl : info@fncofor.fr

Cette lettre mensuelle est diffusée par courriel ou télécopie.

Directeur de publication :
Jean-Claude Monin
Rédaction/mise en page : agence 45.presse

■ **Congrès des Communes forestières** **Payer plus est inacceptable**

350 élus ont participé à l'assemblée générale de la Fédération nationale des communes forestières à Fréjus dans le Var le 27 mai. Ils ont salué l'amélioration de la gouvernance entre les communes et l'ONF au niveau national, mais ils se sont opposés à une augmentation de leur contribution financière pour stabiliser le budget de l'ONF.

En ouvrant cette assemblée générale, Nello Broglio président des Communes forestières du Var, a d'emblée mis le doigt sur les difficultés. Selon lui, la défense du régime forestier repose sur un accord de trois partenaires qu'il a comparés aux trois pieds d'un tabouret, dont l'Etat serait le pied mou qui conserverait une position floue. Selon lui, il y a d'autres solutions pour pérenniser le régime forestier que de faire payer plus les communes forestières. L'élu varois a insisté sur la diversité de la forêt française qui génère partout cependant une économie locale. Il s'est également demandé ce que représente la forêt dans la tête des Français alors qu'elle n'équivaut qu'à un dix millième du budget de l'Etat.

La signature annoncée du futur contrat Etat-ONF pour la fin juillet dépend de la résolution de l'épineux problème de la durabilité de l'équilibre financier de l'ONF, sujet qui conditionne toujours la signature de ce contrat par les Communes forestières. Jean-Claude Monin l'a clairement signifié en commençant son intervention par : « Va-t-on signer ? » En retraçant les attaques contre le régime forestier lancées par l'administration ces derniers mois, le président de la Fédération nationale a donné acte au ministre en charge de la forêt - représenté par son directeur de cabinet - d'avoir soutenu le régime forestier et rejeté l'hypothèse de l'individualisation du versement compensateur.

Le sens des responsabilités. Néanmoins, il s'est emporté contre l'appel à la responsabilité des collectivités pour assurer le rééquilibrage financier de l'ONF. « De qui se moque-t-on ? Pour qui nous prend-on ? » Sont-ce les collectivités qui ont décidé d'augmenter la contribution de l'ONF au CAS pension entraînant un surcoût de 80 M€, de contraindre l'ONF à racheter les maisons forestières ou à délocaliser son siège social ? « C'est l'Etat qui a artificiellement créé le déficit structurel de l'ONF ». Jean-Claude Monin a rappelé que les communes avaient – au contraire - fait preuve d'un grand sens de responsabilité en continuant de confier à l'ONF des travaux d'une valeur de 80 M€ en dépit de la chute des cours du bois en 2008.

Nous voulons une discussion globale. Rappelant les propositions des inspecteurs généraux, il les a qualifiées d'inacceptables. Se référant à la décision du conseil d'administration de la Fédération, il a précisé que les communes forestières participeront avec ouverture aux discussions mais en refusant une augmentation des frais de garderie. « Nous voulons une discussion globale sur le financement de la politique forestière communale », a-t-il conclu en rappelant que le versement compensateur n'était pas un privilège. A la suite de quoi, le directeur de cabinet de Bruno Le Maire a rappelé l'attachement du ministre au régime forestier. Cependant, évoquant le déficit de l'ONF, il a souligné que le régime forestier n'est pas financé que par l'Etat et que « pour rétablir les conditions de l'équilibre financier » il convenait de « partager les efforts ». Avant d'ajouter : « l'Etat assurera sa part, mais nous comptons sur vous ».

Des satisfactions avec l'ONF. Face à Hervé Gaymard et Pascal Viné, respectivement président et directeur général de l'ONF, Jean-Claude Monin a témoigné de la qualité des échanges entre l'Office et les communes forestières pour la préparation du futur contrat. Une qualité dont il a souhaité très fortement qu'elle s'étende aux échelons régionaux et départementaux. Il a également réclamé une plus grande transparence sur le coût de la gestion de la forêt communale.

Lors de son intervention, Pascal Viné a expliqué que d'ici fin 2011 sera fixé le nombre d'unités territoriales qui subsisteront en 2016 au terme du futur contrat. « Des UT qui devront s'adapter aux problématiques territoriales ». Il a dit également qu'il attendait des maires une aide pour mobiliser les bois, passant par le regroupement de l'offre et un engagement dans la durée. Il les a appelés à travailler ensemble autour d'un projet national pour développer la filière construction bois en misant sur le hêtre notamment.

Menace pour l'ONF : les établissements publics industriels et commerciaux seraient placés sous la tutelle des préfets

Une circulaire en discussion à Matignon prévoirait de placer l'action des EPIC – établissements publics industriels et commerciaux – sous la tutelle des préfets afin d'en améliorer l'efficacité. La décision relative à cette mesure générale pourrait intervenir les prochaines semaines. Les Communes forestières s'opposent à ce qu'une telle disposition puisse concerner l'ONF. Elles interviendront auprès du Premier ministre afin de manifester leur désaccord fondamental à ce sujet.